



Revue de presse des membres de l'Usgeres

sommaire

| | |
|----------|-------------------|
| p2 | ADESSA |
| p4 | CG SCOP |
| p6 | Crédit Coopératif |
| p9 | PACT ARIM |
| p11..... | SNALESS |
| p13..... | SNPERQ |
| p15..... | SNRL |
| p17..... | UNML |

2^{ème}

Accidents du travail, une réalité de l'aide à domicile

En 2006 la CNAM a compté 20 000 accidents du travail dont 55% ont donné lieu à un arrêt de travail. Sur la même période, le taux de fréquence était de 45 pour 1000 salariés dans l'aide à domicile, contre 11 pour 1000 dans le secteur des services en général. Dès lors on peut affirmer que les accidents du travail sont, pour le secteur de l'aide et du soin à domicile, une réalité à laquelle les dirigeants ne peuvent se soustraire. Ils représentent un coût important pour la société, pour les organisations de nos réseaux mais aussi et surtout des drames humains.

ADESSA, avec le concours de la Caisse nationale d'Assurance Maladie, celui des Caisses régionales d'Ile de France et Languedoc Roussillon, a fait de la lutte contre ce fléau (il faut l'appeler ainsi) un projet majeur de son action, avec l'ambition de faire baisser de façon significative et durable accidents du travail et maladies professionnelles.

Pour cela la fédération déclinera son projet sur trois axes :

1. Celui de l'information

Il semble nécessaire de rappeler, de clarifier et d'expliquer la réglementation qui se fonde notamment sur le Code du Travail, la Convention Collective, le Code de la sécurité sociale, la réglementation de la CNAM... C'est un travail précis, pédagogique et permanent à mener au quotidien.

2. Celui de la formation

Compte tenu de la spécificité associative de notre réseau, il est indispensable de mobiliser sur cette problématique non seulement les Directrices et Directeurs des structures mais aussi les élus Administrateurs. C'est en se fondant sur ce « couple » que nous mettrons de notre côté les chances de la réussite. Il est tout aussi indispensable de mobiliser les Cadres intermédiaires dont la responsabilité dans l'organisation du travail n'est plus à démontrer. Une expérience a eu lieu sous l'égide de la CNAM. Après analyse, et en concertation avec les partenaires sociaux et mise en place de mesures correctives, celle-ci entrera dans le droit commun. Elle devra s'imposer à tous. De plus, un catalogue spécifique sera mis à la disposition des associations pour que chacune d'elle puisse, selon ses priorités et ses objectifs, choisir telle ou telle formation qui confortera ses actions et donnera du sens à la professionnalisation de ses salariés.

3. Celui du suivi et de l'analyse

Pour permettre de suivre en temps réel les progrès et d'apporter les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Pragmatique et réaliste, idéaliste un peu, rappelons-nous cette phrase d'Henri Jeanson « il n'est point, il ne sera jamais d'homme dont l'avenir ne soit l'homme ». C'est bien l'enjeu de l'économie sociale que de mettre

cet homme « au cœur du projet » et ceux que nous accompagnons l'attendent... comme l'attendent celles et ceux qui font vivre nos associations : nos salariés. Nous voulons tous construire cet avenir.

Nous y mettons seulement, à notre niveau, une forme supplémentaire pour que la prévention-sécurité entre dans la culture de nos entreprises.

Loïc O'Murphy
Directeur général

Adessa

étrangers, soit à d'autres entreprises avec lesquelles ils étaient en concurrence pendant de nombreuses années. Ils sont donc enclins à céder leur entreprise à leurs salariés à l'occasion de la transformation de leur société en SCOP, après indemnisation des précédents propriétaires. Ce procédé rencontre de plus en plus d'intérêt en raison des nombreux avantages qu'il procure. Il doit cependant être davantage promu et encouragé.

Plus généralement, les pouvoirs publics sont très attentifs aux dispositifs favorables à la transmission des PME, et notamment ceux où l'actionnariat salarié est majoritaire, comme dans les SCOP. Cela constitue un enjeu en terme de pérennisation des emplois et de leur ancrage territorial, indispensable au développement harmonieux de nos régions et territoires. A cet égard, vos sociétés coopératives offrent l'illustration que le capital et le travail peuvent se renforcer mutuellement et non s'affronter comme on le voit trop souvent.

J'ai demandé à mes services de mener des réflexions approfondies sur l'ensemble des questions liées à l'enjeu de la transmission des entreprises, en particulier la transmission aux salariés et les possibilités offertes par la fiscalité.

Enfin, dans sa volonté de revaloriser le travail, Nicolas Sarkozy souligne que les

Scop «proposent, c'est vrai, une formule originale de juste équilibre entre le travail et le capital qu'il convient de mieux faire connaître». Comment peut-on mieux associer les Scop, qui forment le 1er réseau d'entreprises participatives, à la mise en œuvre des politiques publiques pour le développement des PME ?

Le mouvement Scop et son réseau offre des services adaptés, aussi bien aux Scop existantes qu'aux porteurs de projets, un accompagnement à chaque étape de la vie de l'entreprise incluant la mise à disposition d'outils financiers, des actions de formation de cadres dirigeants ainsi qu'aux salariés des entreprises. Je tiens à remercier ce réseau pour ce travail important. Je souhaite que se poursuive une coopération renforcée entre mes services et votre réseau, notamment à l'occasion de la mise au point de projets législatifs et réglementaires pouvant intéresser les Scop.

Enfin, toute forme de coopération avec d'autres réseaux impliqués dans l'accompagnement et la promotion des PME mérite d'être encouragée car il y a manifestement convergence d'objectifs entre les organisations des PME et le réseau des entrepreneurs coopératifs.

Propos recueillis par Pierre Liret
Participer n° 626 janvier-mars 2008

LUCIE évalue l'engagement des entreprises en matière de développement durable

Le Crédit Coopératif et Qualité France Association nouent un partenariat pour promouvoir LUCIE, dispositif d'évaluation qui s'appuie sur l'expertise de Vigeo, pour attester l'engagement des PME/PMI en faveur du développement durable.

LUCIE a été initiée fin 2007 par Qualité France Association pour répondre aux besoins des PME/PMI souhaitant s'inscrire dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise). LUCIE est un témoin qui permet aux entreprises d'attester leur engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance. LUCIE a pour ambition d'éclairer l'ensemble des acteurs, notamment le consommateur, dans ses choix quotidiens. LUCIE est attribué pour une période de 12 à 24 mois (au terme de laquelle une nouvelle évaluation est réalisée), et s'appuie sur un Comité d'Attribution et un Comité d'Éthique. Ce dispositif comporte 3 étapes majeures : la signature de la charte d'engagement, l'évaluation par Vigeo et l'attribution du témoin LUCIE.

L'attribution de LUCIE s'appuie sur une démarche méthodologique spécifiquement conçue par VIGEO, première agence européenne de la mesure en responsabilité sociale des entreprises. « Le témoin LUCIE est un outil à la mesure des moyens des PME/PMI, souligne Nicole Notat, Présidente de Vigeo. Un outil pour les entreprises désireuses d'évaluer leur performance de responsabilité sociale, d'identifier leurs acquis, points forts

et marges de progrès. Une fois obtenu, le témoin LUCIE permet de rendre visible leur engagement.»

Grâce au partenariat associant le Crédit Coopératif et Qualité France Association, les PME/PMI pourront se saisir de LUCIE comme d'un outil de management valorisant leur engagement en matière de Développement Durable. Au Crédit Coopératif, elles pourront ainsi accéder aux conditions attractives du crédit PREVair Entreprises pour des investissements à caractère environnemental liés à la démarche LUCIE (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, réduction des émissions polluantes, éco-conception...) ainsi que pour certains investissements améliorant la prise en compte du handicap pour les employés et usagers. Elles y bénéficieront, en outre, durant la période de validité du témoin LUCIE, d'une réduction de 30% sur les principaux frais de fonctionnement de compte.

Pour Christophe VERNIER, en charge du développement durable au Crédit Coopératif, «LUCIE s'inscrit dans notre démarche d'accompagnement des entreprises qui s'engagent sur les trois

piliers du développement durable. En phase d'institutionnalisation, celui-ci est encore souvent perçu par les PME/PMI comme une contrainte, largement associée à une réglementation complexe qui occulte ses avantages et freine les initiatives concrètes. Notre ambition est d'encourager les

entreprises, pour qu'elles adoptent une culture du développement durable fondée sur l'engagement plutôt que sur la contrainte. Dans la mesure où LUCIE répond à cet objectif, nous avons décidé de nous associer à cette démarche originale.»

Communiqué de presse
26 mars 2007

Crédit Coopératif

Le Mouvement Pact Arim engagé pour les maisons relais

A la faveur du rapport Pinte, le Premier ministre confirme l'urgence de la création de maisons relais.

Face à la persistance de la crise du logement et l'aggravation de la précarité, le concept de pensions de famille, puis des maisons relais, a été développé pour tenter d'apporter des solutions de logements adaptées aux personnes confrontées à la perte d'un toit, à l'errance, à une situation de mal logement ou à un hébergement chaotique.

Plusieurs événements ont amené à mettre sous les « feux » de l'actualité l'utilité de ce dispositif. Une étude commanditée par la DGUHC (Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction) et la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) a fait un point approfondi, début 2008, à partir des réalisations connues jusqu'en 2005 (cf. notre Point du 1/2/2008).

Le collectif d'associations, qui a récemment interpellé le Gouvernement sur la crise du logement, a mis en avant parmi ses 13 engagements l'urgence de rattraper le retard pris dans les objectifs de réalisation du PARSA (3000 places créées sur les 9000 prévues). Le Premier ministre, suite au rapport Pinte, a confirmé l'urgence de ces créations. Le Gouvernement a donc pris plusieurs mesures : pour toutes les maisons relais, uniformisation sans attendre de l'aide à la gestion à 16 €/jour, le mandatement de M. Pelissier, directeur général d'ADOMA, pour rendre un rapport sur l'amélioration du dispositif, et

la nomination de M. Régnier, préfet, comme Délégué général pour la relance des politiques d'hébergement et d'accès au logement, dont le volet « maisons relais » fait partie.

Le Mouvement Pact Arim engagé dans une trentaine d'opérations

De son côté, le Mouvement Pact Arim s'est mobilisé rapidement avec la participation de la Fédération à des réunions préparatoires au rendu de l'étude DGUHC-DGAS. Elle a été auditionnée par M. Pelissier et a lancé une enquête dans le réseau. Mal identifiée jusqu'à présent, l'implication des associations pour développer ce dispositif, montre que 30 opérations sont en fonctionnement ou en cours de montage... soit un positionnement qui place le Mouvement parmi les principaux acteurs du dispositif, avec ADOMA et Habitat & Humanisme.

Un groupe de travail au niveau national

La Fédération a créé un groupe de travail réunissant 15 associations engagées dans des projets. Le développement de ces opérations très utiles nécessite des adaptations pour les rendre plus opérationnelles : financement de mobilier, cohérence entre projet de peuplement et équilibre budgétaire, cohérence dans l'appui

des services de l'Etat... On peut espérer que les travaux en cours et la volonté réaffirmée de l'Etat se traduiront concrètement afin de faciliter l'atteinte des objectifs.

lieu les 16 & 17 Juin 2008 à Marseille sur le thème «Habitat et solidarités : nouveaux défis». Le programme, les informations générales et l'inscription en ligne sont sur le site www.pact-arim.org.

A noter, par ailleurs, l'organisation du 30ème Congrès du Mouvement Pact Arim qui aura

La Lettre d'information et de liaison du Mouvement Pact-Arim n° 8 du 14 mars 2008

Pact-Arim

SNALESS : Rapport d'activité 2007

Ce présent rapport, au plus près de la réalité, se veut avant tout témoignage de la qualité des actions mises en œuvre par notre conseil d'administration, fût-ce au détriment, volontaire de notre part, du quantifiable qui, de nos jours, semble la seule référence politique remarquable.

Partenariat SNALESS/FEGAPEI

La signature de ce contrat de partenariat avec la FEGAPEI nous a paru un élément nécessaire face à l'évolution du syndicalisme employeur de l'économie sociale. Ce rapprochement fort, déjà initié avec le SNAPEI en 2004, outre la diversification de la qualité propre de notre service, nous permet, dès aujourd'hui, un approfondissement commun indispensable à notre réflexion commune, dans le contexte des mutations réglementaires et conventionnelles de notre secteur.

Aujourd'hui, nous nous attachons à ce que nos adhérents et les adhérents du SNALESS qui cotisent à travers nous à la FEGAPEI, reçoivent ce qu'ils sont en droit d'attendre. « Le Mensuel », rédigé en commun par les juristes du SNALESS et ceux de la FEGAPEI, est un des témoignages de ce travail « ensemble », de nos deux organisations.

SNALESS - UNALG : le pôle laïque

Très vite, il est apparu incontournable de finaliser enfin notre nécessaire rapprochement. Outre la proclamation de nos valeurs, il s'agissait - et il s'agit - tant pour le

SNALESS que pour l'UNALG, de tracer une voie commune, de mettre en œuvre des actes concrets, témoignages de notre volonté de penser, d'agir et de concevoir ensemble.

La création de ce pôle laïque entre le SNALESS et l'UNALG, c'est d'abord un lieu de réflexion et de mise en commun de nos valeurs de solidarité, de laïcité, de promotion, de respect de la dignité et de l'humanité pleine et entière de la personne en situation de difficulté et/ou de handicap.

Citons notamment la mise en œuvre d'un acte concret : la création, au sein d'une gestion commune par le SNALESS et l'UNALG, d'une antenne « Audit, Conseil, Soutien et Développement ». L'objectif est clair : il s'agit de mettre à la disposition de nos associations adhérentes, des compétences nationales et territoriales de proximité permettant de mieux suivre - et surtout d'anticiper - les évolutions de notre secteur.

Notre assemblée générale permettra, à travers le travail conduit en ce moment, d'apporter plus de précision sur ce projet déjà bien avancé.

Le SNALESS : vers une convention unifiée

Le SNALESS s'est attaché à travailler à la réunion des deux principales conventions collectives du secteur social et médico-social en un seul texte unifié renforçant sa lisibilité, facilitant sa mise en œuvre et permettant

l'amélioration nécessaire du dialogue social entre les employeurs associatifs et leurs salariés. Il nous a semblé opportun d'affirmer notre volonté de mise en œuvre de cette action, de l'ouverture très concrète d'un chantier d'un texte conventionnel unifié. La mise en œuvre de ce chantier nous semble une nécessité impérieuse.

Le résultat aujourd'hui n'est pas à la hauteur de nos espérances. Il reste lié à la volonté de nombre de nos partenaires de maintenir leur pouvoir au sein de leur pré carré.

Les journées territoriales

La réalisation de ce cycle de réunions, en pleine participation avec l'UNALG, témoigne de notre volonté d'irriguer le territoire dans une dynamique de réseau et de partenariat décentralisé. Ce premier pas de la mise en œuvre de relais humains facilitateurs des relations des associations membres du SNALESS et de l'UNALG, va être l'objet d'une analyse de la part du conseil d'administration pour que, dès la rentrée de septembre 2008, nous puissions apporter réponse à tous ceux qui sont venus exprimer leur avis sur nos actions.

Il est aujourd'hui de première importance de mettre en place des relais humains afin de

faciliter les relations entre nos différentes associations constitutives; entre les responsables associatifs de terrain, à l'écoute des recommandations, des décisions, des interrogations portées par les instances nationales du SNALESS. A elles et à eux de promouvoir les valeurs, les orientations et les actions portées par le pôle laïque que nous constituons avec l'UNALG.

La commission communication

Il s'agit d'un lieu de travail particulièrement important dans la vie et pour la vie du SNALESS. Réunie chaque mois, elle permet, sous l'animation de Jean-Daniel PANNETIER, de réaliser tous les documents nécessaires à nos adhérents, pour une bonne connaissance de notre fonctionnement.

La revue UNIR, dans sa nouvelle présentation, bien connue maintenant, permet à chacune et à chacun de suivre non seulement la vie du SNALESS, mais celle aussi, plus large, de notre secteur d'activité.

Son dernier travail, en complément de son activité mensuelle vers UNIR, a été la réalisation d'une plaquette formalisant nos propositions de formation à destination de nos adhérents et ce pour l'année 2008.

Claude RIDEL
 Secrétaire général du SNALESS
UNIR n°59 - Février 2008

ETDE et les Régies de quartier signent une convention de partenariat sur le recrutement

ETDE, filiale électricité et maintenance de Bouygues Construction, va confier au réseau des Régies de quartier certains travaux qui seront effectués par des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Une convention qui ouvre une nouvelle dimension aux Régies : le partenariat avec l'entreprise privée.

Gaétan Desruelles, président-directeur général d'ETDE et Guy Lafrechoux, président du Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRO), ont signé le 19 mars à Paris, en présence de Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, une convention portant sur un partenariat national de recrutement.

ETDE, la filiale électricité et maintenance de Bouygues Construction, pourra ainsi s'appuyer sur les Régies pour recruter des salariés dans les quartiers qui réaliseront différentes prestations de sous-traitance. L'entreprise intervient sur des métiers techniques d'installation et de maintenance. Elle réalise 45 % de son activité avec les collectivités locales. Dans la convention, l'entreprise s'engage « à confier aux Régies de quartier certains travaux comme le balisage de chantier, l'information aux riverains, des petits travaux de terrassement, l'entretien ou la surveillance des réseaux d'éclairage public. Ces travaux seront effectués par des personnes en situation de précarité et d'exclusion, recrutées et encadrées par les Régies ». Intégrées au sein des équipes ETDE pendant vingt-quatre mois, elles

pourront éventuellement être recrutées en tant que compagnons, à l'issue du parcours d'insertion.

Les Régies de quartier, a expliqué leur président, ont deux missions essentielles : trouver des emplois dans les services de proximité et développer le lien social dans les quartiers. Elles regroupent, en partenariat, collectivités locales, logeurs sociaux et habitants, pour intervenir ensemble dans la gestion du territoire. Cette convention, a précisé Guy Lafrechoux, offre des perspectives à l'ensemble du réseau. Gaétan Desruelles, de son côté, a mis l'accent sur deux facteurs clefs de la réussite de cette convention nationale, qui sera déclinée au niveau local : la proximité géographique et la diversité des métiers proposés. Les 200 agences locales de l'entreprise et les 150 Régies de quartier sont réparties sur l'ensemble du territoire et auront un cadre commun de coopération. « Notre entreprise intervient sur les éclairages publics, la vidéo surveillance, la signalisation tricolore, etc., dans des environnements urbains parfois difficiles, et certains de nos véhicules sont brûlés ou endommagés. Le partenariat avec les Régies de quartier

nous permet d'éviter ce type d'incidents», s'est-il félicité. Pour Christian Sautter, maire adjoint de Paris, «cette convention ouvre une nouvelle dimension, porteuse d'avenir, aux Régies de quartier: le partenariat avec l'entreprise privée. Quant à l'entreprise, elle a un intérêt économique et éthique à s'appuyer sur le réseau des Régies de quartier.»

La convention officialise de multiples partenariats déjà engagés entre ETDE et les Régies comme par exemple à Deuil-la-Barre, Sarcelles, Aubervilliers, Paris, Bordeaux, Nevers, Marseille ou Rouen. Laure Rossi, de la Régie de quartier de Deuil-la-Barre (95) et Nicolas Beaufort, d'EDTE, ont témoigné de leur expérience réussie de coopération. La Régie a participé au recrutement de trois personnes pour participer au déploiement d'un réseau de fibres optiques sur le quartier. Trois critères définissaient les profils recherchés: connaître le quartier, être «débrouillard» et, bien sûr, motivé. Cinq autres personnes ont

suivi, et la plupart ont été embauchées par l'entreprise. Et Laure Rossi de conclure: «On évoque toujours les personnes éloignées de l'emploi, mais c'est l'emploi qui est parfois éloigné des personnes...»

Par ailleurs, Guy Lafrechoux a insisté sur la nécessité pour les Régies d'entretenir de bonnes relations avec les municipalités, au-delà des marchés comportant des clauses d'insertion. Il a en particulier évoqué la situation à Paris, qui compte aujourd'hui dix Régies de quartier (la première date de 2001). Pour Christian Sautter, la recette de la réussite de la création d'une Régie de quartier doit réunir quatre ingrédients: des pionniers, des entrepreneurs, des acteurs sociaux à l'origine de l'initiative, et qui créent du «lien social», du savoir-faire, appuyé sur du transfert d'expériences, un soutien financier de l'État et des collectivités locales, et, enfin, des «clients» durables.

Patricia Gautier-Moulin
Info Flash - 1er au 15 avril 2008

Pour un « Grenelle » du Fonds de Soutien

Un double effet d'annonce vient inquiéter, à juste titre, les radios associatives: le lancement par Christine Albanel d'une grande loi sur les médias, cet été, et le chantier ouvert par l'Elysée sur la fin de la publicité commerciale sur l'audiovisuel public. Ces bouleversements vont intervenir au moment où les radios sont confrontées à un avenir technologique incertain et coûteux, et alors que leurs organisations professionnelles négocient une rénovation des classifications professionnelles au bénéfice de leurs salariés... La situation conduit le syndicat des radios associatives à interpeller le gouvernement : pour autant que l'esprit de concertation soit à l'ordre du jour, les chantiers à venir seront justement l'occasion d'améliorer certains dispositifs législatifs et de rénover le dispositif d'abondement du FSER. Le SNRL a écrit à la Ministre de la Culture et a rencontré la Direction du Développement des Médias afin de faire des propositions sur l'avenir des Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique.

Une « grande loi sur les médias » ?

La Ministre de la Culture et de la Communication estime que les travaux législatifs doivent être ouverts d'ici l'été sur la presse, le droit d'auteur, et l'audiovisuel. Le syndicat des radios associatives est d'ores et déjà associé par le cabinet de Rachida Dati aux débats sur la protection des sources suite aux demandes syndicales auprès de son prédécesseur. Concernant le droit d'auteur, le SNRL souhaite que les avis du

Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique -auquel il participe- soient pris en compte et qu'il est prudent d'attendre le résultat des travaux en cours de ses commissions spécialisées.

Le SNRL réaffirme solennellement son attachement à la Loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (dite «Loi Léotard») et notamment à son article 29 prévoyant «qu'une part suffisante des ressources en fréquences soit attribuée aux services édités par une association et accomplissant une mission de communication sociale de proximité...» et son article 80 prévoyant que ces services dont les ressources publicitaires « sont inférieures à 20% de leur chiffre d'affaires total bénéficient d'une aide selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. » Le syndicat a émis plusieurs propositions tendant à améliorer les imperfections de la Loi, notamment sur les mesures anti-concentration (qui doivent être renforcées), le rôle du régulateur (qui doit être doté de pouvoirs accrus), le statut du FSER (qui doit être doté d'une personnalité juridique incontestable) et les inadaptations législatives en matière de déploiement de la diffusion numérique. La Loi Léotard apparaît comme un point d'ancrage durable de notre droit de la communication audiovisuelle dans la mesure où elle offre toujours son armature juridique à l'audiovisuel, réaffirme le pouvoir d'intervention de la puissance publique sur la gestion de la ressource, et maintient l'exigence d'un service public de radiodiffusion.

Le syndicat a saisi de manière circonstanciée la Ministre de la Culture et de la Communication le 28 janvier dernier et a souhaité « être partie prenante de la remise à plat des cahiers des charges relatifs à la publicité sur l’audiovisuel public et privé, et de la réflexion en cours sur les médias »

L’avenir du Fonds de Soutien

La soudaine décision du Président de la République de modifier les dispositions de financement de l’audiovisuel public remet en cause les équilibres actuels. A réglementation égale, son application va incontestablement priver le FSER d’une partie importante de ses ressources, alors même que deux bouleversements majeurs vont impacter le fragile équilibre des radios associatives. D’une part, l’inévitable diffusion numérique dont le modèle économique actuel n’est pas financièrement accessible et, d’autre part, le projet de nouvelle classification indiciaire négocié depuis deux ans sous l’autorité de l’Etat, au bénéfice des quatre mille salariés du secteur de la radiodiffusion.

Si rien n’est entrepris, le paysage radiophonique de notre pays sera profondément déstabilisé, en parfaite contradiction avec la Loi. Des centaines d’opérateurs de catégorie A seront rayés de la carte. Cela entraînerait des milliers de licenciements. Il en découlerait une situation portant atteinte au pluralisme, à la communication sociale de proximité et aux missions d’intérêt public des radios sur les territoires. Cette situation, contraire à la volonté du législateur, signifierait une atteinte sans précédent aux libertés gagnées en 1981 et finalement gravées dans le marbre de la Loi en 1986.

Emmanuel Boutterin, président du SNRL, et Ludovic Tellier, son nouveau délégué national aux nouvelles technologies, ont été reçus à la Direction du Développement des Médias par Laurence Franceschini, Directrice, Emmanuelle Bensimon, Sous Directrice à la communication audiovisuelle, et Laurence Baladi, Secrétaire Générale du FSER. Le syndicat souhaite que les chantiers qui s’ouvrent soient l’occasion d’une optimisation du Fonds de Soutien avec une meilleure équité et un véritable contrôle des contributeurs, ainsi qu’un élargissement de l’assiette à d’autres médias. Le syndicat a, notamment, fait remarquer que les récentes modélisations peuvent profiter aux chaînes de la TNT et aux chaînes de TV locales, aux services spécifiques à la TMP, aux chaînes du câble et satellitaires et aux médias audiovisuels sur Internet. Toutefois, pour le SNRL, le Code Général des Impôts dans sa rédaction actuelle n’est absolument pas adapté à cette diversification potentielle des ressources. Le syndicat a, en conséquence, demandé officiellement la désignation d’un groupe de travail sous l’autorité de la DDM sur «l’élargissement de l’assiette du financement du Fonds de Soutien à l’Expression Radiophonique» tel que suggéré par les parlementaires lors de l’adoption de la Loi de Finances 2008. Le syndicat a présenté une méthode de travail associant, notamment, les contributeurs et Bercy et n’excluant pas les opérateurs concernés in fine. A l’aube du déploiement numérique, Ludovic Tellier a insisté sur «la nécessité de doter les radios des moyens nécessaires à la production éditoriale de données associées afin de répondre aux souhaits des collectivités territoriales».

Communiqué de presse du SNRL
Le 22 février 2008

Missions locales : si la convention pluriannuelle d'objectifs est une avancée, elle doit dépasser « l'obsession des chiffres »

Les nouvelles modalités de financement du réseau des missions locales, qui substituent aux multiples conventions annuelles entre l'Etat et les missions locales « une seule convention pluriannuelle fondée sur la définition commune d'objectifs et de résultats à atteindre au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire », constituent « un progrès incontestable », estime Michel Abhervé, membre du bureau de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML). La contractualisation tri-annuelle participe à la stabilisation financière du réseau, se félicite également le Syndicat national des métiers de l'insertion (Synami-CFDT), après avoir été reçu le 15 février dernier à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Une limite néanmoins, reconnue par l'UNML — même si elle estime que cette procédure était la plus simple — et le syndicat : la convention n'associe pas les autres financeurs comme les conseils régionaux, les collectivités locales et le Fonds social européen, alors que les financements de l'Etat représentent moins de la moitié des subventions du réseau.

En revanche, l'un des autres mérites de ce texte, sur lequel insiste l'UNML, est qu'il considère les missions locales non comme de simples prestataires de service mais comme des acteurs ayant une fonction d'observation

des situations des jeunes sur un territoire et construisant des solutions adaptées. « On ne peut donc pas mettre en concurrence les missions locales par des appels d'offres de marchés publics et la subvention demeure pertinente », se réjouit Michel Abhervé.

Le Synami-CFDT regrette toutefois que la convention pluriannuelle d'objectifs organise le mode de financement de l'Etat en ignorant les éléments liés à la politique salariale dans la branche. Or « la masse salariale représente en moyenne plus de 70 % des budgets. Etant donné le poids des financements de l'Etat, il n'est pas possible de laisser à la seule charge des autres financeurs le coût des évolutions salariales et sociales. » De même, le syndicat déplore la variabilité des financements de 10 % en fonction de résultats quantitatifs, qui s'effectue à moyens constants et donc, devrait se traduire par des baisses ailleurs, avec le risque d'entraîner une « concurrence malsaine entre les structures ». Sur ce point, souligne Michel Abhervé, « notre objectif est d'obtenir pour 2009 des moyens supplémentaires ».

L'une des grandes critiques du Synami-CFDT concerne « l'obsession des chiffres » et le fait que le dialogue avec les services de l'Etat se résume surtout à une pression de leur part pour demander des augmentations des

objectifs chiffrés. «Pourtant les indicateurs ne peuvent pas être tous, et tout le temps, à la hausse. D'ailleurs, certains d'entre eux ne peuvent augmenter que contradictoirement comme par exemple le nombre grandissant de publics accueillis et celui des entretiens», souligne-t-il, dès lors qu'il y a qualité d'écoute et disponibilité. Et le syndicat de mettre en garde contre «une course à la réponse» qui risque de bloquer toute capacité d'adaptation et d'innovation des structures. Enfin, si l'évaluation lui semble nécessaire, il estime «déraisonnable, absurde et inutile de vouloir mesurer toute l'activité de tous, toute l'année et en temps réel!» C'est ainsi que si le syndicat «ne contourne pas les questions de l'évaluation, y compris chiffrées», il souhaite remettre la personne accompagnée au centre «en imaginant des procédures et des mécanismes de financement liés directement

à elle». Selon lui, «une telle recherche pourrait être un chantier ambitieux et mobilisateur pour un réseau dont la préoccupation principale reste la qualité du service rendu aux jeunes».

Sensible à certaines des critiques du Synami-CFDT, Michel Abhervé explique cependant qu'il a fallu aller très vite dans la mise en place de la convention pluriannuelle, applicable dès 2008, afin d'aider à résoudre les nombreux problèmes de trésorerie des missions locales. «Nous espérons qu'elle pourra baisser le coût des agios bancaires et dégager l'énergie passée à négocier avec les banques.» Maintenant, il y a des aménagements à faire, explique-t-il, et «nous sommes en train d'armer nos responsables pour qu'ils soient prêts à négocier des améliorations dans le cadre de la négociation pour 2009».

ASH hebdomadaire
Le 7 mars 2008



Revue de presse des adhérents

Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs
Représentatifs dans l'Economie Sociale

4, place Félix Eboué
75583 Paris cedex 12

01 43 41 71 72
01 43 41 72 22

usgeres@usgeres.fr
www.usgeres.fr

Code APE 913E

SIRET 410 168 512 00037

